

Le 13 janvier 1769 - Poivre au ministre

Brest, Service Historique de la Défense, département Marine. Ms.91, n°4

Retour de *L'Heure du Berger*. Le Ch. Grenier a reconnu les côtes de Madagascar.

Cette lettre se trouve également sous forme d'extrait dans le dossier Grenier des Archives Nationales (A.N. Mar /4/114), mais avec une erreur sur sa date, on y trouve deux dates : 12 et 13 juillet.

A l'Isle de France, le 13 janvier 1769

N°4. Corvette *L'heure du Berger*.

Monseigneur,

M. le Ch. Grenier qui avait été envoyé pour reconnaître la côte orientale de Madagascar y chercher des ports, en lever les plans et observer les lieux les plus favorables pour établir des traites avantageuses, vient de rentrer dans ce port après un voyage de quatre mois et demi.

Jusques ici on ne connaissait exactement de la côte orientale de Madagascar que la partie qui s'étend depuis Tamatave, un peu au-dessous de Foulepointe, jusqu'à la baie de Vohémare [Vohemar], au nord de celle d'Antongille [Antongil]. M. le Ch. Grenier a commencé par vérifier la carte que nous avions de cette partie. Il l'a trouvée exacte, puis il a descendu la côte depuis Tamatave, jusqu'à la rivière de Manansary [Mananzari / Mananjari]. Il en a levé les plans très détaillés ; il a parcouru toutes les anses, a vérifié toutes les sondes et les mouillages. Il a même reconnu le cours des rivières, principalement dans l'intérieur des terres, et son voyage sera certainement très utile. Il n'est pas possible de mettre plus de zèle et d'intelligence à remplir une mission que M. le Ch. Grenier en a mis à remplir la sienne. Cet officier s'est occupé très utilement à rechercher également les lieux où l'on pourrait établir des traites avantageuses. Il a reconnu le grand lac de Nocév¹ dont on n'avait qu'une connaissance très imparfaite. Il a vu par lui-même que les bords de ce lac ainsi que la presque île qui s'avance dans son milieu étaient des pays délicieux, très fertiles et habités par des peuples très affables qui ne désirent que l'occasion de pouvoir traiter avec le Français.

M. le Ch. Grenier a trouvé dans la partie qu'on nomme Manourou un pays également excellent et très sain où les vaisseaux peuvent aller mouiller en toute sûreté pendant la belle saison, et dont les habitants désirent ardemment que les Français fassent chez eux un établissement de traite. Un chef de cette contrée nommé *Dian-Sara* s'est même embarqué sur la corvette *l'Heure du berger* dans la seule vue de venir ici nous solliciter d'établir une traite dans son village. Ce chef paraît un homme très intelligent et très honnête. Nous allons le faire habiller aux frais du Roi, et nous le renverrons dans son pays avec quelques présents. Nous pensons que c'est un des meilleurs moyens de gagner l'affection des peuples de Madagascar.

Nous allons faire copier les plans et les cartes levées par M. le Ch. Grenier, et nous aurons l'honneur de vous les adresser. Nous les enverrons également à M. de Maudave dans la vue de lui donner tous les renseignements dont il peut avoir besoin pour hâter les progrès de son établissement.

Nous sommes avec respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

Au Port Louis, Isle de France, le 13 janvier 1769

* * *

¹ Il s'agit du lac Nosive ou de Nosivé, situé sur la côte, juste en-dessous de Tamatave

